

COMPTE-RENDU DE REUNION du mardi 12/10/2022 à la MAIRIE DE BARINQUE- phase APS

Concernant le projet :

Rénovation du Logement communal &

Transformation d'un ancien restaurant en locaux associatifs -MAIRIE de Barinque –

Présents :

Mme le Maire : Mme Sylvie LAROCHELLE**Les Adjoints :**

M.Gabriel COIGDARRIPE ,

M.Thierry LAGAHE,

Mme Corinne CIBIN

Les Conseillers Municipaux :

Mme Chantal LATERRADE,

Mme Patricia PÉBROCQ,

M. Pierre NIPOU,

Mme Bénédicte BOURGUINAT,

Mme Cécile BOTHUA

Mme MAURY Florence Architecte**Contexte :** Présentation de la phase APS : PLANS-FACADES-COUPES-DESCRIPTIF TRAVAUX -estimation travaux**1- LOGEMENT COMMUNAL :**

Suite aux plans et descriptifs travaux présentés :

- L'ensemble des caissons et volets roulants seront prévus à la dépose et remplacés par des volets roulants neuf et des caissons isolés.
- Le wc sera un wc suspendu
- Le ballon ECS sera positionné dans la cage d'escalier condamné et accessible depuis le logement.
- L'aménagement de la cuisine prévoira essentiellement : 2 plans de travail avec évier, plaque et hotte, des réservations seront laissées pour le four et le Lave-vaisselle.
- Au-dessus du plan de travail : une plinthe de 10cm et une crédence plus haute pour la partie cuisson (plaque)..
- La variante toile de verre est retenu -surtout sur les supports anciens avec un ratissage au préalable (présentation échantillons lors de la prochaine réunion.
- Les menuiseries seront en aluminium (RAL : couleur à définir à la prochaine réunion) avec ouvrant à la française dans l'ensemble des pièces sauf :
 - Cuisine : 1 fixe + 1 oscillo-battant,
 - le châssis Est du salon qui sera un coulissants 2 vantaux.

- Salle d'eau : un soufflet
- Particularités : Porte d'entrée en aluminium avec un verre sablée.
- **Isolation thermique plancher hourdis** du logement avec les locaux associatifs :
Se pose la question de la méthode à utiliser :
Isolation type fibre de bois avant la pose du revêtement définitif de type sol souple sauf pour la salle d'eau (au préalable dépose du revêtement existant ?
analyse du revêtement de sol existant par dépose par la mairie d'une petite partie.
Contrôle par la mairie du type de plafond entre le logement et le grenier.
Concernant le plan d'aménagement : la seule modification concerne la suppression de la porte séparant le coin nuit du coin jour.
- **Terrasse bois(balcon)** : une variante en bois exotique est demandée– essence de base : pin maritime.
- **Chauffage : climatisation réversible avec splits et Les groupes extérieurs placé sur la façade nord du logement à côté de la fenêtre**

Pour le reste se référer aux plans et descriptif fournis lors de la réunion.

2- LOCAUX ASSOCIATIFS

- Pour les plans d'aménagement :
 - L'aménagement des sanitaires avec les urinoirs a été retenu, de plus les wc seront des wc suspendus. (2 wc dont un handicapé et 2 urinoirs)
 - La porte de la chambre froide sera modifiée pour être mis en place dans le couloir (cf plan modifié) -et le reste bouché.
 - Un ballon d'ECS s(150l)sera mis en place sous l'escalier pour l'alimentation du bar,
 - Un autre de 150l dans la tisanerie
 - Et un autre ballon d'ecs pour le local chasseur(200l).
- Couverture : choix de descente et gouttière en aluminium a été choisi pour les parties nouvellement créées.
- Révision des zingueries existantes,
- Révision des volées de toit et planches de rive du logement seront sans doute à changer : en pvc .
- Local chasseur :
 - **Abri du local chasseur** : bardage à claire voie en pin traitée.
 - **Couverture du local chasseur** en bac acier isolé avec un complément d'isolation à l'intérieur + plafond en rampant.
 - **Siphon de sol extérieur + robinet EF/EC ????**
 - **A voir pour récupération plonge existante de l'ancien restaurant.**
- L'ensemble des caissons et volets roulants seront prévus à la dépose, les nouvelles menuiseries posséderont un vitrage en verre sécurit.
- Menuiseries en aluminium sauf ensemble menuisé châssis+ porte (façade Est de la salle 3) : à voir pour du bois.
- **Chauffage** : à définir avec le bureau d'étude fluide,
 - peut être radiateurs dans les salles 1 à 3 et le local chasseur (5).
 - Et splits dans la bibliothèque ludothèque (groupe extérieur façade nord local chasseur).
- Il n'y aura plus de gaz au niveau des locaux de la mairie.

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARINQUE DU 11 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le onze du mois d'octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Sylvie LARROCHELLE, Maire.

Etaient présents : Mr Gabriel COIGDARRIPPE, Mme Corinne CIBIN, Thierry LAGAHE, Mme Patricia PEBROCQ, Mme Cécile BOTHUA, Mme Chantal LATERRADE, Mr Pierre NIPOU, , Mme Bénédicte BOURGUINAT,

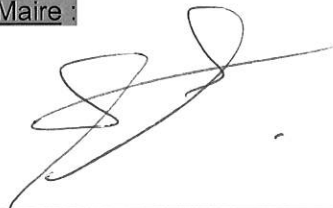
Absents excusés : Mr Guy LALOO, Mr Benjamin ALVES Mr Bertrand BACQUET

Absents : Mr Philippe POSE, Mr François ANTONY

- 1- Travail sur l'avant-projet sommaire du projet de réaménagement des locaux de l'ancien bar restaurant, en présence de l'architecte Florence MAURY.
- 2- Journée citoyenne du 15/10/2022
- 3- Eclairage public : le conseil envisage de fermer les éclairages publics sur l'ensemble de la commune de 22h à 6h.
- 4- Clim réversible Ecole : devis demandés à BECK (15 219 € HT) et COUPET (13 638 € TH) pour les 2 salles de classe (petit préfabriqué et salle grand préfabriqué) et cantine. Des compléments d'information vont être demandé avant de faire le choix.
- 5- Correspondant incendie : la décision de désigner un correspondant incendie sera prise lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- 6- Cérémonie du 11 novembre : cette cérémonie sera l'occasion de remettre à Jean Guibert le diplôme d'honneur de porte drapeau (plus de 30 ans) ainsi que l'insigne.
- 7- Prêt de la Maison pour Tous : les membres du conseil acceptent que le groupe de musique « Rod Freack » répète les vendredis soir de 21h à 23h et demande de faire attention au bruit engendré.
- 8- Comité des fêtes : une réunion va être programmée pendant les vacances scolaires de la Toussaint pour relancer la composition d'un bureau. Une invitation sera faite à l'ensemble des habitants.
- 9- Vœux 2023 : la cérémonie est fixée pour le vendredi 13 janvier 2023 à 19h00. Occasion d'inviter les nouveaux habitants.

Fin de la séance à 22h

Signature du Maire :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a white rectangular background.